



Vos ref.:

Nos ref.: LV/KZ/ALV/GEM/SWE/cb-2022-52

Vos corresp.:

(UVCW) Alain VAESSEN 081.24.06.50

(Brulocalis) Georgy MANALIS 02.238.51.56

Madame Karine Lalieux

Ministre des Pensions et de l'Intégration sociale,  
chargée des Personnes handicapées, de la Lutte  
contre la pauvreté et de Beliris

[karine.lalieux@lalieux.fed.be](mailto:karine.lalieux@lalieux.fed.be)

Annexe(s): /

Bruxelles, le 11 octobre 2022

Madame la Ministre,

**Concerne : les inquiétudes des CPAS dans le cadre de la crise énergétique**

Comme nous avons eu l'occasion ce lundi 26 septembre de l'évoquer en réunion avec votre Cabinet et le SPP Intégration sociale, nos Fédérations souhaitent vous faire remonter leurs préoccupations dans le contexte actuel de crise énergétique, plongeant une large partie de la population dans l'inquiétude et la déroute financière.

**D'une manière générale, les Fédérations pointent :**

- **la problématique du non-recours au droit notamment dans le cadre du BIM revenu.**  
De nombreux ménages ignorent qu'ils entrent dans les conditions pour ce droit et n'effectuent dès lors pas les démarches utiles auprès de leur mutuelle. Ils sont donc exclus du bénéfice du tarif social élargi actuellement en vigueur.  
Qu'en est-il d'une automatisation de son octroi via un contrôle des revenus en temps réels ? Aussi, la pratique montre que les délais pour obtenir les attestations y afférentes sont longs vu l'affluence actuelle. L'accès au droit, lorsqu'il est sollicité, en est donc retardé.
- les crises ont précipité les CPAS au-devant de toutes les problématiques rencontrées par la population en détresse. A ce jour, l'accès aux différentes mesures prises par les gouvernements réclame un accompagnement pour une partie de la population non informée et non connectée<sup>1</sup>. Aussi, prise de panique devant leurs factures exorbitantes, de nombreux ménages se pressent dans les CPAS pour obtenir des informations, avoir de l'aide pour contacter le fournisseur, négocier un plan de paiement... De plus, dépassés eux aussi par la crise, certains fournisseurs ne sont plus en mesure de répondre dans les délais aux CPAS qui les sollicitent, ce qui complique le travail des agents.

<sup>1</sup> Fondation Roi Baudouin, « *Malgré la numérisation croissante, près d'un Belge sur deux en situation de vulnérabilité numérique* », 02.09.2022, on line : <https://www.kbs-frb.be/fr/malgre-la-numerisation-croissante-pres-dun-belge-sur-deux-en-situation-de-vulnerabilite-numerique>

**Renforcer les CPAS en moyens humains pour l'accompagnement** devenu indispensable à une plus large partie de la population est essentiel. Nos Fédérations sollicitent dès lors d'urgence des moyens pérennes permettant d'embaucher du personnel sur le moyen et long terme.

- La crise énergétique actuelle est sans précédent. Elle nécessite la collaboration de tous les acteurs impliqués, quel que soit le niveau de pouvoir. Aux différents gouvernements du pays, il convient d'associer les experts tant au niveau environnemental, qu'au niveau économique et stratégique sur le long terme. Nos Fédérations suggèrent **l'activation structurelle du comité de concertation spécifique à l'énergie** (accès à l'énergie, monitoring des prix et des mesures en conséquence - concertées entre les différents niveaux de pouvoir - ainsi que, bien sûr, les questions liées au changement climatique et à la rénovation des logements...) pour coordonner les actions fédérales et régionales et consulter les experts concernés.
- Au-delà des mesures visant l'accès à l'énergie, et tout en sachant qu'il s'agit de compétences essentiellement régionales, il est urgent de renforcer la mise en œuvre **d'une politique de rénovation des logements** des publics en précarité mais aussi de la classe moyenne qui peinent à payer leurs consommations. Dans les circonstances actuelles, tous les ménages disposant de logements aux performances énergétiques faibles sont en effet les bénéficiaires des CPAS de demain. Qu'en est-il d'une action concertée avec les régions (via la fiscalité notamment) ?
- Même si les Fédérations soulignent les diverses tentatives des gouvernements pour soutenir les ménages en difficulté, les CPAS sollicitent **la mise en œuvre de mesures pérennes et anticipées**. Chaque mesure prise actuellement (avec des procédures, des critères d'accès, des montants différents...) implique un travail conséquent de compréhension, de mise en œuvre, de concertation avec les acteurs impliqués et de sensibilisation de la population. Cette déperdition de temps et d'énergie ralentit l'accès aux droits des citoyens et brouille la compréhension des aides disponibles.
- De nombreux citoyens sont en attente de leur facture de régularisation. D'autres reçoivent des factures d'acompte dont les montants représentent un second loyer. Dans les cas où ces montants sont injustifiés - typiquement les cas pointés par les CPAS - **les Fédérations sollicitent l'intervention du gouvernement afin de limiter les pratiques injustifiées de certains fournisseurs établissant des acomptes exorbitants. Aussi, est-il envisageable de bloquer provisoirement les recouvrements de facture par prélèvement automatique ?**
- Au-delà des ménages de la classe moyenne, les CPAS accueillent aujourd'hui aussi de nombreux indépendants croulant sous le poids de leur facture d'énergie notamment. Les Fédérations s'associent ainsi pour solliciter du gouvernement des **mesures d'urgence pour les classes moyennes exclues du tarif social et les professionnels** dont les compteurs sont parfois couplés à leurs consommations privées.
- En plus des mesures prises actuellement, les Fédérations sollicitent une réflexion plus large sur l'ensemble des combustibles utilisés par les ménages et l'affectation de moyens pour les soutenir. La pratique montre effectivement - et encore plus en temps de crise - que les ménages ont recours à d'autres combustibles (comme le bois, les pellets, le charbon et le pétrole par exemple) pour se chauffer et qu'aucune mesure ne permet à ce stade d'intervenir sur ces dépenses. Aussi, dans certains logements - parfois collectifs - le chauffage est assuré par une installation électrique.

### **En termes de tarif social, les Fédérations demandent :**

- La prolongation structurelle de l'accès au tarif social pour les Bénéficiaires de l'Intervention Majorée, voire en attendant, une prolongation annuelle,
- Moyennant l'affectation de moyens supplémentaires à la mesure, la création d'un tarif social intermédiaire pour soulager la classe moyenne,

Aussi, les Fédérations alertent le gouvernement sur **la hausse du montant du tarif social qui deviendra prochainement impayable pour les ménages** visés vu son augmentation - même plafonnée.

Les Fédérations encouragent ainsi le Gouvernement à anticiper la problématique et à prévoir un mécanisme qui plafonne - au-delà des plafonds actuels - la hausse du prix du tarif social.

### **Au niveau du Fonds Gaz Electricité, les Fédérations demandent :**

- **Le report des montants non utilisés (liés aux 16 millions) sur 2023** car les initiatives des CPAS émergent lentement (il faut du temps pour que les ménages se présentent au CPAS, le temps d'investiguer les dossiers, le temps d'obtenir les informations utiles pour objectiver le dossier...) suite à la crise énergétique. Un soutien complémentaire de ce type doit, de notre point de vue, pouvoir s'utiliser dans la durée pour permettre aux CPAS de prévoir leurs actions l'année qui suit. A ce jour, les incertitudes planant sur les montants à recevoir minent le travail de terrain ;
- **Un renforcement massif des moyens alloués audit fonds permettant d'établir un seuil en-dessous duquel aucun CPAS ne pourrait descendre.** D'après nos estimations, celui-ci pourrait s'élever au minimum à 15 000 euros. Effectivement, les petits CPAS souffrent d'une enveloppe trop faible via ledit fonds. Comment assurer une lutte efficace contre la précarité énergétique en temps de crise avec 3 000 euros sur tout un territoire quand il pourrait être épuisé en une seule facture de régularisation ? Le renforcement massif dudit fonds permettrait de ne pas réduire d'autant les montants alloués aux autres CPAS,
- Au-delà d'une enveloppe permettant de développer les actions précises de l'article 6 (tel qu'il se présente actuellement), nous demandons le **renforcement des montants de l'article 4**, garant des ressources humaines nécessaires à l'accomplissement de toutes les missions dudit fonds. Aussi, renforcer l'article 4 permettra de réaliser des recrutements pérennes du personnel utile (l'expérience montre que le recrutement pour des postes à courte ou moyenne durée est extrêmement compliqué),
- S'il n'est pas possible d'obtenir des moyens complémentaires sur l'article 4, nous proposons **d'interpréter - pour ces temps de crise - la notion de « personnel affecté exclusivement à la prévention » de manière plus souple et élargie.** Actuellement, en effet, les missions d'information, de comparaison des contrats, de permanence énergie, de démarches administratives diverses (vérifier l'octroi au tarif social, contacter les fournisseurs - débordés sur leurs lignes dédiées CPAS, porter plainte, aider à l'usage des compteurs smart...) sont devenues de VERITABLES missions préventives et ce, même si elles s'adressent à un public plus large (à ce stade, les CPAS craignent l'effondrement de la classe moyenne « haute » - la classe moyenne « basse » sollicite déjà les CPAS). Sans ce travail préventif, c'est une large proportion de cette dernière qui frappera à la porte des CPAS du pays,
- **Les qualifications de ces nouveaux travailleurs doivent impérativement être laissées à l'appréciation des CPAS.** Aussi, comme dit plus haut, il faudra privilégier les contrats de longue durée (avec une procédure souple tant au niveau de la création des postes que de la manière dont l'inspection vérifiera ceux-ci),

**En termes d'accès au mazout, les Fédérations demandent :**

- Pour les ménages, la création d'une procédure et d'un soutien financier substantiel permettant les petites livraisons et les paiements échelonnés,
- De manière générale, même si nous soutenons l'urgence d'aider les plus précaires, nous insistons pour que des aides soient envisagées également pour les classes moyennes qui peinent, elles aussi, à se fournir en mazout. Les Fédérations demandent la création d'une quatrième catégorie d'ayants-droits pour couvrir ce nouveau public.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'expression de notre considération distinguée.



Luc VANDORMAEL

Président de la Fédération des CPAS  
Union des Villes et Communes de Wallonie



Khalid ZIAN

Président de la Fédération des CPAS bruxellois  
Brulocalis

*Copie de la présente est adressée à :*

- *Alexander De Croo, Premier Ministre ;*
- *David Clarinval, Vice-Premier Ministre ;*
- *Pierre-Yves Dermagne, Vice Premier Ministre ;*
- *Petra De Sutter, Vice-Première Ministre ;*
- *Georges Gilkinet, Vice-Premier Ministre ;*
- *Vincent Van Peteghem, Vice-Premier Ministre ;*
- *Frank Vandenbroucke, Vice-Premier Ministre ;*
- *Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier Ministre ;*
- *Alexandre Lesiw, Président du SPP Intégration sociale ;*
- *Aux membres de la Commission Energie de la Chambre des Représentants ;*
- *Aux Ministres régionaux de l'Energie ;*
- *Aux Ministres régionaux du Logement ;*
- *Aux Commissions Logement régionales ;*
- *Aux Commissions Energie régionales.*



Vos ref.:

Nos ref.: LV/KZ/ALV/GEM/SWE/cb-2022-53

Vos corresp.:

(UVCW) Alain VAESSEN 081.24.06.50

(Brulocalis) Georgy MANALIS 02.238.51.56

Madame Tinne van der Straeten  
Ministre de l'Energie

[info@vanderstraeten.belgium.be](mailto:info@vanderstraeten.belgium.be)

Annexe(s): /

Bruxelles, le 11 octobre 2022

Madame la Ministre,

**Concerne : les inquiétudes des CPAS dans le cadre de la crise énergétique**

Comme nous avons eu l'occasion ce lundi 26 septembre de l'évoquer en réunion avec votre Cabinet et le SPP Intégration sociale, nos Fédérations souhaitent vous faire remonter leurs préoccupations dans le contexte actuel de crise énergétique, plongeant une large partie de la population dans l'inquiétude et la déroute financière.

**D'une manière générale, les Fédérations pointent :**

- **la problématique du non-recours au droit notamment dans le cadre du BIM revenu.**  
De nombreux ménages ignorent qu'ils entrent dans les conditions pour ce droit et n'effectuent dès lors pas les démarches utiles auprès de leur mutuelle. Ils sont donc exclus du bénéfice du tarif social élargi actuellement en vigueur.  
Qu'en est-il d'une automatisation de son octroi via un contrôle des revenus en temps réels ? Aussi, la pratique montre que les délais pour obtenir les attestations y afférentes sont longs vu l'affluence actuelle. L'accès au droit, lorsqu'il est sollicité, en est donc retardé.
- les crises ont précipité les CPAS au-devant de toutes les problématiques rencontrées par la population en détresse. A ce jour, l'accès aux différentes mesures prises par les gouvernements réclame un accompagnement pour une partie de la population non informée et non connectée<sup>1</sup>. Aussi, prise de panique devant leurs factures exorbitantes, de nombreux ménages se pressent dans les CPAS pour obtenir des informations, avoir de l'aide pour contacter le fournisseur, négocier un plan de paiement... De plus, dépassés eux aussi par la crise, certains fournisseurs ne sont plus en mesure de répondre dans les délais aux CPAS qui les sollicitent, ce qui complique le travail des agents.

<sup>1</sup> Fondation Roi Baudouin, « *Malgré la numérisation croissante, près d'un Belge sur deux en situation de vulnérabilité numérique* », 02.09.2022, on line : <https://www.kbs-frb.be/fr/malgre-la-numerisation-croissante-pres-dun-belge-sur-deux-en-situation-de-vulnerabilite-numerique>

**Renforcer les CPAS en moyens humains pour l'accompagnement** devenu indispensable à une plus large partie de la population est essentiel. Nos Fédérations sollicitent dès lors d'urgence des moyens pérennes permettant d'embaucher du personnel sur le moyen et long terme.

- La crise énergétique actuelle est sans précédent. Elle nécessite la collaboration de tous les acteurs impliqués, quel que soit le niveau de pouvoir. Aux différents gouvernements du pays, il convient d'associer les experts tant au niveau environnemental, qu'au niveau économique et stratégique sur le long terme. Nos Fédérations suggèrent **l'activation structurelle du comité de concertation spécifique à l'énergie** (accès à l'énergie, monitoring des prix et des mesures en conséquence - concertées entre les différents niveaux de pouvoir - ainsi que, bien sûr, les questions liées au changement climatique et à la rénovation des logements...) pour coordonner les actions fédérales et régionales et consulter les experts concernés.
- Au-delà des mesures visant l'accès à l'énergie, et tout en sachant qu'il s'agit de compétences essentiellement régionales, il est urgent de renforcer la mise en œuvre **d'une politique de rénovation des logements** des publics en précarité mais aussi de la classe moyenne qui peinent à payer leurs consommations. Dans les circonstances actuelles, tous les ménages disposant de logements aux performances énergétiques faibles sont en effet les bénéficiaires des CPAS de demain. Qu'en est-il d'une action concertée avec les régions (via la fiscalité notamment) ?
- Même si les Fédérations soulignent les diverses tentatives des gouvernements pour soutenir les ménages en difficulté, les CPAS sollicitent **la mise en œuvre de mesures pérennes et anticipées**. Chaque mesure prise actuellement (avec des procédures, des critères d'accès, des montants différents...) implique un travail conséquent de compréhension, de mise en œuvre, de concertation avec les acteurs impliqués et de sensibilisation de la population. Cette déperdition de temps et d'énergie ralentit l'accès aux droits des citoyens et brouille la compréhension des aides disponibles.
- De nombreux citoyens sont en attente de leur facture de régularisation. D'autres reçoivent des factures d'acompte dont les montants représentent un second loyer. Dans les cas où ces montants sont injustifiés - typiquement les cas pointés par les CPAS - **les Fédérations sollicitent l'intervention du gouvernement afin de limiter les pratiques injustifiées de certains fournisseurs établissant des acomptes exorbitants. Aussi, est-il envisageable de bloquer provisoirement les recouvrements de facture par prélèvement automatique ?**
- Au-delà des ménages de la classe moyenne, les CPAS accueillent aujourd'hui aussi de nombreux indépendants croulant sous le poids de leur facture d'énergie notamment. Les Fédérations s'associent ainsi pour solliciter du gouvernement des **mesures d'urgence pour les classes moyennes exclues du tarif social et les professionnels** dont les compteurs sont parfois couplés à leurs consommations privées.
- En plus des mesures prises actuellement, les Fédérations sollicitent une réflexion plus large sur l'ensemble des combustibles utilisés par les ménages et l'affectation de moyens pour les soutenir. La pratique montre effectivement - et encore plus en temps de crise - que les ménages ont recours à d'autres combustibles (comme le bois, les pellets, le charbon et le pétrole par exemple) pour se chauffer et qu'aucune mesure ne permet à ce stade d'intervenir sur ces dépenses. Aussi, dans certains logements - parfois collectifs - le chauffage est assuré par une installation électrique.

### **En termes de tarif social, les Fédérations demandent :**

- La prolongation structurelle de l'accès au tarif social pour les Bénéficiaires de l'Intervention Majorée, voire en attendant, une prolongation annuelle,
- Moyennant l'affectation de moyens supplémentaires à la mesure, la création d'un tarif social intermédiaire pour soulager la classe moyenne,

Aussi, les Fédérations alertent le gouvernement sur **la hausse du montant du tarif social qui deviendra prochainement impayable pour les ménages** visés vu son augmentation - même plafonnée.

Les Fédérations encouragent ainsi le Gouvernement à anticiper la problématique et à prévoir un mécanisme qui plafonne - au-delà des plafonds actuels - la hausse du prix du tarif social.

### **Au niveau du Fonds Gaz Electricité, les Fédérations demandent :**

- **Le report des montants non utilisés (liés aux 16 millions) sur 2023** car les initiatives des CPAS émergent lentement (il faut du temps pour que les ménages se présentent au CPAS, le temps d'investiguer les dossiers, le temps d'obtenir les informations utiles pour objectiver le dossier...) suite à la crise énergétique. Un soutien complémentaire de ce type doit, de notre point de vue, pouvoir s'utiliser dans la durée pour permettre aux CPAS de prévoir leurs actions l'année qui suit. A ce jour, les incertitudes planant sur les montants à recevoir minent le travail de terrain ;
- **Un renforcement massif des moyens alloués audit fonds permettant d'établir un seuil en-dessous duquel aucun CPAS ne pourrait descendre.** D'après nos estimations, celui-ci pourrait s'élever au minimum à 15 000 euros. Effectivement, les petits CPAS souffrent d'une enveloppe trop faible via ledit fonds. Comment assurer une lutte efficace contre la précarité énergétique en temps de crise avec 3 000 euros sur tout un territoire quand il pourrait être épuisé en une seule facture de régularisation ? Le renforcement massif dudit fonds permettrait de ne pas réduire d'autant les montants alloués aux autres CPAS,
- Au-delà d'une enveloppe permettant de développer les actions précises de l'article 6 (tel qu'il se présente actuellement), nous demandons le **renforcement des montants de l'article 4**, garant des ressources humaines nécessaires à l'accomplissement de toutes les missions dudit fonds. Aussi, renforcer l'article 4 permettra de réaliser des recrutements pérennes du personnel utile (l'expérience montre que le recrutement pour des postes à courte ou moyenne durée est extrêmement compliqué),
- S'il n'est pas possible d'obtenir des moyens complémentaires sur l'article 4, nous proposons **d'interpréter - pour ces temps de crise - la notion de « personnel affecté exclusivement à la prévention » de manière plus souple et élargie.** Actuellement, en effet, les missions d'information, de comparaison des contrats, de permanence énergie, de démarches administratives diverses (vérifier l'octroi au tarif social, contacter les fournisseurs - débordés sur leurs lignes dédiées CPAS, porter plainte, aider à l'usage des compteurs smart...) sont devenues de VERITABLES missions préventives et ce, même si elles s'adressent à un public plus large (à ce stade, les CPAS craignent l'effondrement de la classe moyenne « haute » - la classe moyenne « basse » sollicite déjà les CPAS). Sans ce travail préventif, c'est une large proportion de cette dernière qui frappera à la porte des CPAS du pays,
- **Les qualifications de ces nouveaux travailleurs doivent impérativement être laissées à l'appréciation des CPAS.** Aussi, comme dit plus haut, il faudra privilégier les contrats de longue durée (avec une procédure souple tant au niveau de la création des postes que de la manière dont l'inspection vérifiera ceux-ci),

**En termes d'accès au mazout, les Fédérations demandent :**

- Pour les ménages, la création d'une procédure et d'un soutien financier substantiel permettant les petites livraisons et les paiements échelonnés,
- De manière générale, même si nous soutenons l'urgence d'aider les plus précaires, nous insistons pour que des aides soient envisagées également pour les classes moyennes qui peinent, elles aussi, à se fournir en mazout. Les Fédérations demandent la création d'une quatrième catégorie d'ayants-droits pour couvrir ce nouveau public.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'expression de notre considération distinguée.



Luc VANDORMAEL

Président de la Fédération des CPAS  
Union des Villes et Communes de Wallonie



Khalid ZIAN

Président de la Fédération des CPAS bruxellois  
Brulocalis

*Copie de la présente est adressée à :*

- *Alexander De Croo, Premier Ministre ;*
- *David Clarinval, Vice-Premier Ministre ;*
- *Pierre-Yves Dermagne, Vice Premier Ministre ;*
- *Petra De Sutter, Vice-Première Ministre ;*
- *Georges Gilkinet, Vice-Premier Ministre ;*
- *Vincent Van Peteghem, Vice-Premier Ministre ;*
- *Frank Vandenbroucke, Vice-Premier Ministre ;*
- *Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier Ministre ;*
- *Alexandre Lesiw, Président du SPP Intégration sociale ;*
- *Aux membres de la Commission Energie de la Chambre des Représentants ;*
- *Aux Ministres régionaux de l'Energie ;*
- *Aux Ministres régionaux du Logement ;*
- *Aux Commissions Logement régionales ;*
- *Aux Commissions Energie régionales.*